

## **ACTUALITÉ**

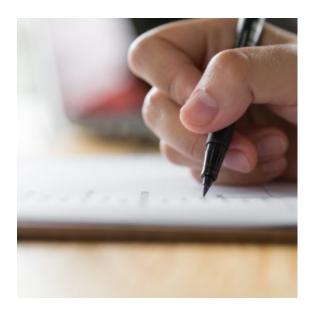




# Ouverture des concours externes et internes 2026 – PLPA, PCEA, CPE

ACB (AGENTS CONTRACTUELS BUDGET)

ACEN



Inscriptions et dates des épreuves des concours internes et externes PLPA, PCEA .CPE

## Généralités :

Les inscriptions s'effectueront par internet sur le site https://concours.agriculture.gouv.fr

A noter que les **modalités** concernant les **inscriptions** sont précisées dans une **notice explicative en ligne dans la rubrique « inscriptions aux concours et examens »**. Il est nécessaire de **les consulter avant de commencer votre démarche d'inscription.** 

Les candidats sont invités à déposer l'ensemble de leurs pièces justificatives au plus tôt.

Les candidats sont invités à consulter régulièrement leur espace candidat sur le site Internet <a href="https://concours.agriculture.gouv.fr/">https://concours.agriculture.gouv.fr/</a> afin de suivre l'avancement de leur dossier (statut d'inscription, convocations, notifications de résultats...)

Pour vous aider dans la préparation des épreuves, vous pouvez consulter l'espace d'informations du site concours.agriculture.gouv.fr.

Vous y trouverez notamment :



- des annales d'épreuves,
- les grilles d'évaluation des épreuves orales,
- les bilans et rapports des jurys et attendus des jurys.

Nous vous invitons à prendre connaissances des notes de service qui précisent notamment les conditions pour concourir, les centres des écrits, les modalités des épreuves, la préparation, les suite du concours.

## Concours externe et interne PLPA (attention rectificatif de la NS 6/10)

## Inscriptions et dates des épreuves :

#### Concours externes

Inscriptions du 29 septembre 2025 au 20 novembre 2025 à minuit (heure de Paris)pour les concours externes.

Date limite de téléversement des pièces justificatives dans leur espace candidat est fixée au 20 novembre 2025 à minuit (heure de Paris).

Pour les concours externes, les **épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront les 13 au 14 janvier 2026** dans les centres ouverts sur le territoire national.

Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site <a href="https://concours.agriculture.gouv.fr/">https://concours.agriculture.gouv.fr/</a> le 5 mars 2026.

Les épreuves d'admission débuteront à partir du 30 mars 2026

Résultat d'admission au plus tard le 24 avril 2026.

Le nombre total de places offertes est fixé à 32 et se répartit comme suit :

- 1° Groupe 2 : section sciences économiques et sociales et gestion : option B : sciences économiques et technique commerciale : 16 places ;
- 2° Groupe 3:
- a) Section sciences et techniques de l'économie sociale et familiale : 3 places ;
- b) Section sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques : option : agroéquipements : 4 places ;
- c) Sections enseignement maritime:
- section navigation et technique du navire : 3 places ;
- section électrotechnique et électronique maritimes : 2 places ;
- section pêches maritimes et biologie marine : 4 places.



#### **Concours internes**

Inscriptions du 10 novembre 2025 au 15 décembre 2025 à minuit (heure de Paris).

La date limite de téléversement des pièces justificatives (attestation de services, dossier RAEP...), est fixée au 22 décembre 2025 à minuit (heure de Paris).

Les candidats aux concours internes devront également, au plus tard le 22 décembre 2025 dernier délai, téléverser sur le site Internet <a href="https://concours.agriculture.gouv.fr/">https://concours.agriculture.gouv.fr/</a> via leur espace candidat, un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), sous format PDF de moins de 5 Mo et sous le nommage NOM-PRENOM

L'évaluation des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour l'admissibilité se déroulera à partir du 19 janvier 2026.

Résultats d'admissibilité : 13 février 2026.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 09 mars 2026.

Résultats d'admission au plus tard le 30 mars 2026

Concours internes le nombre total de places offertes est fixé à 26 et se répartit comme suit :

- 1° Section technologies informatique et multimédia : 5 places ;
- 2° Section sciences et techniques de l'économie sociale et familiale : 7 places ;
- 3° Section sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques : option : agroéquipements : 6 places ;
- 4° Sections enseignement maritime:
- a) Section mécanique navale : 5 places
- b) Section pêches maritimes et biologie marine : 3 places.

NS-2025-599/telechargement

## Rectificatif du 06-10-2025

Concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA) et d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2026).

(Télécharger le PDF (1367ko))

UNSA -

#### **MOTIF DE LA RECTIFICATION:**

- Dans le corps de la note au chapitre IV CONDITIONS POUR CONCOURIR AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNELS AGRICOLE (PLPA) 1/ CONCOURS EXTERNE au paragraphe Dans les spécialités professionnelles ....... P LPA externe : il a été rajouté Sciences économiques et sociales, et gestion option B : Sciences et techniques commerciales - Dans l'annexe 3 Groupe 2 La mention SEA-UNSA, MAA, 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP7 Tel : 01.49.55.55.31 / sea-unsa.syndicats @agriculture.gouv.fr

Suivez-nous sur Twitter @SEA\_UNSA

SECTION SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ET GESTION - Option A : Sciences économiques et gestion de l'entreprise et texte des modalités d'épreuves correspondant à la spécialité ont été remplacés par SECTION SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ET GESTION - Option B : Sciences économiques et techniques commerciales et le texte des modalités d'épreuves correspondant à cette spécialité

### **LIEN VERS L'INSTRUCTION RECTIFIEE:**

SG/SRH/SDDPRS/2025-599

Arrêté du 24 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole et fixant le nombre de places offertes

## **Concours externes et internes PCEA:**

## Inscriptions et dates des épreuves :

#### Concours externes:

Inscriptions du 29 septembre au 20 novembre 2025 à minuit (heure de Paris)

La date limite de téléversement des pièces justificatives dans leur espace candidat est fixée au 20 novembre 2025

Pour les concours externes, les **épreuves écrites** d'admissibilité se dérouleront les **13 au 14 janvier 2065** dans les centres ouverts sur le territoire national.

Les résultats **d'admissibilité** seront publiés sur le site internet <a href="https://concours.agriculture.gouv.fr/">https://concours.agriculture.gouv.fr/</a> le 5 mars 2026.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à partir du 30 mars 2026

Les résultats seront publiés sur le site Internet : <a href="https://concours.agriculture.gouv.fr/">https://concours.agriculture.gouv.fr/</a> au plus tard le 24 avril 2026 pour les concours externes.

Le nombre total de places offertes est fixé à 58 et se répartit comme suit :

- 1° Certificat d'aptitude au professorat du second degré agricole (CAPESA) : 48 places réparties comme suit :
- a) Section lettres modernes: 14 places;
- b) Section mathématiques : 10 places ;
- c) Section biologie écologie : 8 places ;
- d) Section sciences économiques et sociales et gestion : option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise : 16 places ;
- 2° Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole **(CAPETA) : 10** places réparties comme suit :
- a) Section sciences et techniques agronomiques : option A : productions animales : 5 places ;



b) Section génie des procédés des industries agricoles et agroalimentaires : option A : génie alimentaire : 5 places.

## Concours internes pour le recrutement de PCEA :

Inscriptions du 10 novembre au 15 décembre 2025 à minuit (heure de Paris).

Date limite de téléversement des dossiers de RAEP et pièces justificatives : 22 décembre 2025 à minuit (heure de Paris)

Les candidats aux concours internes devront également, au plus tard le 22 décembre 2025 dernier délai, téléverser sur le site Internet https://concours.agriculture.gouv.fr/ via leur espace candidat, un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), sous format PDF de moins de 5 Mo et sous le nommage NOM-PRENOM

L'évaluation des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour l'admissibilité se déroulera à partir du 19 janvier 2026.

Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site internet <a href="https://concours.agriculture.gouv.fr">https://concours.agriculture.gouv.fr</a> / le 13 février 2026.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 9 mars 2026.

Les résultats seront publiés sur le site Internet : <a href="https://concours.agriculture.gouv.fr/">https://concours.agriculture.gouv.fr/</a> au plus tard le 30 mars 2026 pour les concours internes.

Le nombre total de places offertes est fixé à 31 et se répartit comme suit :

- 1° Certificat d'aptitude au professorat du second degré agricole (CAPESA) : 21 places réparties comme suit :
- a) Section lettres modernes: 5 places;
- b) Section mathématiques : 6 places ;
- c) Section biologie écologie : 5 places ;
- d) Section : sciences économiques et sociales et gestion : option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise : 5 places ;
- 2° Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole **(CAPETA) : 10** places réparties comme suit :
- a) Section sciences et techniques agronomiques : option A : productions animales : 5 places ;
- b) Section sciences et techniques de la vigne et du vin : 5 places.

NS <u>SG/SRH/SDDPRS/2025-598</u> Concours externes et internes de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2026).

Arrêté du 24 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole et fixant le nombre de places offertes



## **Concours externes et internes CPE:**

## Inscriptions et dates des épreuves :

### **Concours externes:**

## 12 places

Inscriptions du 29 septembre au 20 novembre 2025 à minuit (heure de Paris)

La date limite de téléversement des pièces justificatives dans leur espace candidat est fixée au 20 novembre 2025

Pour les concours externes, les **épreuves écrites** d'admissibilité se dérouleront les **13 au 14 janvier 2026** dans les centres ouverts sur le territoire national.

Les résultats **d'admissibilité** seront publiés sur le site internet <a href="https://concours.agriculture.gouv.fr/">https://concours.agriculture.gouv.fr/</a> le **5 mars 2026.** 

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à partir du 30 mars 2026

Les résultats seront publiés sur le site Internet : <a href="https://concours.agriculture.gouv.fr/">https://concours.agriculture.gouv.fr/</a> au plus tard le 24 avril 2026 pour les concours externes.

#### **Concours internes:**

## 5 places

Inscriptions du 10 novembre au 15 décembre 2025 à minuit (heure de Paris).

Date limite de téléversement des dossiers de RAEP et pièces justificatives : 22 décembre 2025 à minuit (heure de Paris)

Les candidats aux concours internes devront également, au plus tard le 22 décembre 2025 dernier délai, téléverser sur le site Internet https://concours.agriculture.gouv.fr/ via leur espace candidat, un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), sous format PDF de moins de 5 Mo et sous le nommage NOM-PRENOM

L'évaluation des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour l'admissibilité se déroulera à partir du 19 janvier 2026.

Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site internet https://concours.agriculture.gouv.fr/ le 13 février 2026.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 9 mars 2026.



Les résultats seront publiés sur le site Internet : <a href="https://concours.agriculture.gouv.fr/">https://concours.agriculture.gouv.fr/</a> au plus tard le 30 mars 2026 pour les concours internes.

NS 2025-597 Concours externe et interne de recrutement dans le corps des conseillers principaux d'éducation (CPE) des établissements d'enseignement agricole (session 2026).

Arrêté du 24 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole et fixant le nombre de places offertes

